



The Law Society of
Upper Canada | Barreau
du Haut-Canada

Octobre 2017

Aux : Étudiants et étudiantes des facultés de droit en dernière année

Copie : Doyennes et doyens des facultés de droit et agents et agentes de développement de carrière

Objet : Demandes d'inscription au Processus d'accès à la profession d'avocat 2018-2019

Osgoode Hall
130, rue Queen Ouest
Toronto (Ontario)
M5H 2N6

Tél. 416 947-3315
Télec. 416 947-9070

Délivrance de permis et
agrément

Date limite pour présenter une demande : 1^{er} décembre 2017 à 17 h

La présente décrit la procédure de demande et les étapes pour s'inscrire au Processus d'accès à la profession d'avocat de 2018-2019. Votre faculté de droit a accepté de distribuer cette information à tous les étudiants et étudiantes en troisième année de droit.

Tous les candidats et candidates aux processus d'accès à la profession doivent satisfaire aux exigences suivantes pour être admis comme avocats en Ontario :

- Réussir l'examen d'accès à la profession en qualité d'avocat(e) plaidant(e) et l'examen d'accès à la profession en qualité de procureur(e). À titre d'information, les dates et les lieux des examens d'accès à la profession seront affichés au lien suivant dès qu'ils seront connus : www.lsuc.on.ca/LawyerExamDatesAndLocations_fr ;
- Faire une composante de formation expérientielle, qui comprend soit un stage de 10 mois ou le programme de pratique du droit (PPD). Pour le moment, la continuation du PPD a été approuvée jusqu'à la période 2018/2019. L'évaluation du programme est en cours et d'autres renseignements sur les futures sessions du PPD, y compris les dates et dates limites applicables, seront affichés dès qu'ils seront connus. Les candidats et candidates sont encouragés à consulter la section « Devenir avocat » du site Web du Barreau et leur compte en ligne du processus d'accès à la profession régulièrement ;
- Être de bonnes mœurs ;
- Soumettre un relevé officiel de notes final, expédié directement au Service de délivrance de permis et d'agrément du Barreau par la faculté de droit au plus tard le 3 août 2018. Vous devez demander à votre faculté de droit d'envoyer ce document directement au Barreau ;
- Payer tous les frais et déposer tous les formulaires et documents tel que requis par le Barreau.

La demande d'inscription au Processus d'accès à la profession d'avocat est divisée en deux parties :

La **partie I** consiste à remplir une demande en ligne.

La **partie II** consiste à déposer une version papier certifiée conforme ou notariée de la demande avec les droits requis et la documentation à l'appui.

Vous DEVEZ remplir les deux parties pour être admis au Processus d'accès à la profession d'avocat. Les demandeurs qui ne remplissent pas les deux parties de la demande se verront retirés du processus et ne seront pas facturés ou inscrits aux examens d'accès à la profession. Les deux parties peuvent être remplies à compter d'octobre 2017, une fois que l'application en ligne sera activée.

Pour remplir la partie I de la demande d'inscription :

- **Veillez visiter le site Web du Barreau à www.lsuc.on.ca en octobre 2017.**
- **Sélectionnez « Avocat/Devenir avocat ».**
- **Cliquez sur « Faites votre demande » en bas de la page pour avoir accès au nouveau formulaire de demande.**
- **Assurez-vous de consulter la page « Remplir la demande d'inscription au Processus d'accès à la profession d'avocat » pour plus de renseignements.**

Les demandeurs ont jusqu'au **1^{er} décembre 2017 à 17 h H.N.E.** pour remplir et envoyer la demande et les frais, faute de quoi ils seront assujettis à des frais de retard. Si vous avez l'intention de passer l'un des examens en juin 2018, en novembre 2018 ou en mars 2019, vous devez faire une demande avant cette date limite. Il est toutefois recommandé pour les candidats qui ont l'intention de passer leurs examens en mars 2019 ou qui commenceront leur formation expérientielle en 2019 d'attendre et de faire leur demande lors de la période suivante, qui débutera en octobre 2018.

Vous aurez une période du Processus de trois ans pour terminer le processus d'accès à la profession (sauf si vous avez entrepris une quelconque composante du Processus lors d'un cycle précédent). Comme nouvel inscrit, votre période du Processus de trois ans commencera le 1^{er} mai 2018 et se terminera le 30 avril 2021.

Des renseignements sur les examens, les règles, les politiques et les dates à noter se trouvent également sur le site [Web du Barreau](http://www.lsuc.on.ca). Nous vous encourageons fortement à prendre connaissance de cette information.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Service de délivrance de permis et d'agrément du Barreau :

Par courriel : licensingprocess@lsuc.on.ca

Une fois que vous aurez fait une demande, vous pourrez aussi envoyer un message au Barreau par votre compte en ligne.

Par téléphone : 416 947-3315

Sans frais au 1 800 668-7380, poste 3315

Veillez agréer nos sincères salutations. Nous vous souhaitons tout le succès possible dans vos études et avons hâte de vous accueillir dans la profession.

La chef de service,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a wavy tail, positioned below the text 'La chef de service,'.

Priya Bhatia, B.Sc., LL.B.
Délivrance de permis et agrément